



Direction générale des services - Service des Affaires juridiques

DELIBERATION N° 2024.10.37 **du Conseil d'Administration du 8 octobre 2024**

Commission d'Aides Facultatives - Désignation de ses membres

Date de la convocation : 1 octobre 2024
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : François DARCHIS

Le Président : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, Mme Pilar SALDIVIA, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Michel RENAUT, Mme Isabelle KIRSCH, M. François-Gilles CHATELUS, M. François DE MAZIERES, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Absents excusés:

Mme Corinne FORBICE, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Sylvie FOURNIER.
Mme Brigitte TABOURIER (pouvoir à M. Alain BERNIER), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à M. François DARCHIS).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Monsieur le Président expose :

Par délibération du n° 2020.06.14 du 22 juin 2020, le Conseil d'Administration a désigné les membres de la Commission d'Aides facultatives du CCAS.

Cette commission a pour rôle de formuler un avis sur l'attribution des prestations facultatives octroyées par le CCAS par décision du Président ou du Vice-Président.

Le Vice-Président ou son suppléant préside cette commission qui se tient une fois par semaine. Il est assisté des administrateurs désignés qui siègent à tour de rôle.

Le 1^{er} septembre 2024, Monsieur Marc DIAS GAMA a présenté sa démission du Conseil Municipal laissant son siège d'administrateur du Conseil d'Administration du CCAS vacant.

Ne restant aucun candidat sur aucune des listes susceptibles de pourvoir ce siège laissé vacant, le Conseil Municipal a, par délibération du 26 septembre 2024, renouvelé l'intégralité des administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS de Versailles.

Il est précisé que l'arrêté n° 88 du 15 juin 2020 du CCAS de Versailles est maintenu en vigueur, nommant les 8 membres désignés par le Maire, parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Suite à ce renouvellement, il convient que le Conseil d'Administration procède à nouveau à la désignation des membres de cette commission.

La liste des membres proposés est la suivante :

Présidence de la Commission : Monsieur François-Gilles CHATELUS

Suppléante : Madame Sylvie PIGANEAU

Administrateurs membres de la commission :

- Madame Corinne FORBICE
- Madame Stéphanie LESCAR
- Madame Corinne BEBIN
- Madame Agnès de LONGUEAU
- Madame Isabelle KIRSCH
- Madame Brigitte TABOURIER
- Monsieur Alain BERNIER
- Monsieur Michel RENAUT

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

1) ***Désigne*** Monsieur François-Gilles CHATELUS pour assurer la présidence de la commission d'aides facultatives et, en tant que suppléante Madame Sylvie PIGANEAU

2) ***Désigne***

- Madame Corinne FORBICE
- Madame Stéphanie LESCAR
- Madame Corinne BEBIN
- Madame Agnès de LONGUEAU

- *Madame Isabelle KIRSCH*

- *Madame Brigitte TABOURIER*

- *Monsieur Alain BERNIER*

- *Monsieur Michel RENAUT*

administrateurs du CCAS, en qualité de membres de la commission d'aides facultatives.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 13 voix